

RAPPORT (2020) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1.1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités du Comité SPS en 2020.

1.2. Le Comité SPS a tenu deux réunions ordinaires en 2020: une réunion les 25 et 26 juin et une réunion les 5, 6 et 13 novembre 2020.¹ Compte tenu de la situation liée à la COVID-19, les réunions se sont tenues en présentiel et par l'intermédiaire de la plate-forme virtuelle Interprefy, ce qui a permis une large participation des délégués en poste à Genève et de ceux en poste dans les capitales.² La réunion de juin 2020 a aussi comporté une procédure écrite, en raison des délais plus courts disponibles pour la réunion à cause de la pandémie.³ Pour ces deux réunions, le Comité SPS a utilisé un nouvel outil en ligne, eAgenda, qui permet aux Membres de présenter en ligne des points à inscrire à l'ordre du jour, des déclarations et des préoccupations commerciales spécifiques (PCS).⁴ En outre, le Comité SPS a ultérieurement tenu des discussions sur la procédure et le format utilisés à la réunion de juin 2020 du Comité SPS en vue de déterminer les aspects qui devraient continuer à être utilisés pour les futures réunions du Comité SPS.

1.3. En juillet 2019, M. Daniel Arboleda (Colombie) avait été élu Président pour la période 2019-2020. M. Gregory MacDonald (Canada) a été élu Président pour la période 2020-2021.

1.4. À sa réunion des 25 et 26 juin, le Comité SPS a adopté le rapport du cinquième examen de l'Accord SPS (rapport du cinquième examen).⁵ C'était la conclusion d'un processus qui avait été lancé en mars 2018 et avait donné lieu à la présentation de 22 propositions par 29 Membres, couvrant 10 thèmes différents.⁶ Le rapport du cinquième examen contient des renseignements sur les domaines identifiés pour la poursuite des travaux du Comité SPS, y compris des recommandations sur les thèmes suivants: i) niveau approprié de protection, évaluation des risques et science; ii) procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation; iii) équivalence; iv) chenille légionnaire d'automne; v) mécanismes nationaux de coordination en matière SPS; vi) procédures de notification et transparence; vii) limites maximales de résidus (LMR) pour les produits phytosanitaires; viii) régionalisation; ix) rôle du Codex, de l'OIE et de la CIPV dans le traitement des PCS; et x) régimes d'assurance volontaire par des tiers.⁷ Les Membres ont montré des niveaux élevés d'engagement constructif et ont fait preuve d'une grande flexibilité en vue de parvenir à un consensus sur l'ensemble final de recommandations.

¹ Une première réunion du Comité SPS qui était initialement prévue pour les 19 et 20 mars 2020 a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

² À la réunion du Comité SPS de novembre 2020, la participation en présentiel était limitée à cinq personnes conformément aux recommandations publiées par le Canton de Genève et les délégués ont été invités à participer à la réunion de façon virtuelle.

³ Voir la procédure figurant dans le document [JOB/SPS/7](#), ainsi que l'ordre du jour annoté pour la réunion de juin 2020 du Comité SPS figurant dans le document [JOB/SPS/8](#) (et [JOB/SPS/8/Add.1](#)). La procédure écrite a été menée par l'intermédiaire de la plate-forme eAgenda, qui a permis un échange de déclarations sur les PCS et d'autres points de l'ordre du jour.

⁴ Les Membres ont fait part de réactions positives concernant l'utilisation d'eAgenda.

⁵ Documents [G/SPS/64](#) et [G/SPS/64/Add.1](#).

⁶ Le rapport du cinquième examen contient aussi des renseignements sur les discussions qui ont eu lieu dans le cadre du Comité SPS et sur les séances thématiques, ainsi qu'une liste des sujets et des propositions présentés dans le cadre du cinquième examen. Un résumé de toutes les propositions et tous les documents présentés figure également dans le rapport du cinquième examen ainsi que dans le document [G/SPS/GEN/1625/Rev.6](#).

⁷ Documents [G/SPS/64](#) et [G/SPS/64/Add.1](#).

1.5. Outre l'adoption du rapport du cinquième examen, un Groupe de travail sur les procédures d'homologation a été établi pour discuter des éléments suivants: i) principales difficultés associées aux procédures d'homologation ayant des répercussions sur le commerce international, que les Membres devraient s'efforcer de résoudre; ii) principes relatifs aux procédures d'homologation qui facilitent le commerce international tout en respectant le niveau approprié de protection sanitaire ou phytosanitaire du Membre importateur; iii) outils disponibles et meilleures pratiques pour améliorer la mise en œuvre des obligations résultant de l'Accord SPS qui s'appliquent aux procédures d'homologation; et iv) travaux futurs possibles du Comité sur ce sujet.⁸ Le Groupe de travail sur les procédures d'homologation est dirigé par le Canada et le Paraguay en tant que coresponsables et compte 25 participants. Le Groupe de travail sur les procédures d'homologation a tenu sa première réunion en novembre 2020 et a fait rapport sur les activités au Comité SPS à sa réunion de novembre.

1.6. Aux deux réunions ordinaires tenues en 2020, le Comité SPS a discuté d'une Déclaration SPS pour la douzième Conférence ministérielle, initialement présentée par le Brésil, le Canada et les États-Unis, et qui compte désormais 21 Membres coauteurs.⁹ Cette déclaration vise, par l'intermédiaire d'une proposition de programme de travail, à traiter des questions qui ont actuellement des répercussions sur le commerce des produits agricoles, y compris la pression démographique, l'innovation technologique, le changement climatique, l'importance d'une agriculture durable, les nouveaux parasites et maladies et la persistance de l'application de mesures SPS en tant que restrictions déguisées au commerce. Dans l'ensemble, les Membres se sont félicités de cette Déclaration SPS, soulignant que la douzième Conférence ministérielle était une bonne occasion de reconnaître l'importance de l'Accord SPS. Une réunion informelle a été programmée le 23 novembre 2020 pour permettre aux Membres d'avoir d'autres échanges au sujet de cette déclaration.

1.7. Le Comité SPS a également discuté d'une proposition révisée sur le renforcement de la fonction de consultation du Comité SPS, présentée par le Brésil à la suite d'échanges avec les Membres en 2019-2020.¹⁰ La proposition vise à améliorer le processus de consultation entre les Membres de façon à faire le meilleur usage des réunions du Comité SPS et à accroître la probabilité de résoudre des préoccupations dans le cadre du Comité SPS. Des suggestions ont été faites en vue d'actualiser la proposition de façon à ce qu'elle reflète les modifications des procédures et des outils qui ont déjà été mises en œuvre. D'autres Membres ont souligné leur préférence pour une certaine flexibilité dans les procédures, sans qu'une décision rigide ne soit nécessaire.

1.8. Tout au long de l'année, les Membres ont communiqué au Comité SPS des renseignements sur leur situation concernant des parasites des végétaux et des maladies animales spécifiques. Ces renseignements qui concernent le principe de la régionalisation sont compilés dans le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'article 6, que le Comité SPS a examiné à sa réunion du mois de juin.¹¹ À cette réunion, les Membres ont également fourni des renseignements concernant les modifications de leurs politiques en matière SPS et de leur situation sanitaire et phytosanitaire.

1.9. Les Membres ont également partagé des renseignements sur les questions SPS relatives à la pandémie de COVID-19 aux réunions du Comité SPS et à une séance informelle de partage de renseignements en juin 2020.¹² À cette séance de partage de renseignements, les Membres ont souligné l'importance d'apporter une réponse coordonnée aux crises mondiales et de faire en sorte que le commerce de produits agricoles et alimentaires ne soit pas indûment soumis à des restrictions. Les mesures de facilitation des échanges ont été saluées, en particulier l'utilisation accrue de la certification électronique.

1.10. Le Comité SPS a examiné un large éventail de PCS. Les Membres ont soulevé 36 nouvelles PCS en 2020, parmi lesquelles les suivantes: politiques liées aux pesticides; restrictions visant les produits agricoles liées à la COVID-19; restrictions à l'importation visant la viande et les produits laitiers; restrictions liées à l'IAHP; et restrictions phytosanitaires liées aux céréales, aux légumes et aux fruits frais. De nombreuses PCS soulevées précédemment ont continué d'être examinées en

⁸ Documents [G/SPS/64](#) et [G/SPS/W/328/Rev.1](#).

⁹ Document [G/SPS/GEN/1758/Rev.4](#), qui tient compte des 20 Membres coauteurs. Le Mexique est devenu coauteur durant la réunion du Comité SPS de novembre 2020, après la distribution de ce document.

¹⁰ Document [G/SPS/W/319/Rev.2](#).

¹¹ Document [G/SPS/GEN/1777](#).

¹² https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/sps_covid_session_24620_f.htm.

2020. Plusieurs Membres sont intervenus sur des questions telles que des mesures concernant les pesticides (y compris la législation concernant les perturbateurs endocriniens); les restrictions visant les produits d'origine animale, dont bon nombre étaient dues à des maladies animales, y compris l'influenza aviaire et la peste porcine africaine (diverses PCS); et des restrictions phytosanitaires visant les céréales et les fruits frais. À la suite d'un exercice mené par le Secrétariat en septembre 2020 pour examiner le statut de certaines PCS, 35 PCS ont été signalées comme résolues et 42 PCS ont été signalées comme partiellement résolues.¹³ Les renseignements sur les PCS sont compilés sur une base annuelle.¹⁴

1.11. Le Secrétariat a également publié, avant la réunion de novembre du Comité SPS, le Rapport annuel sur l'utilisation de la procédure pour encourager et faciliter la résolution de questions sanitaires et phytosanitaires spécifiques (jamais utilisée à ce jour).¹⁵

1.12. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec le Codex, la CIPV et l'OIE (souvent appelés les "trois organisations sœurs"), et a régulièrement reçu des renseignements actualisés concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités, y compris l'OMS, sur les activités liées à la COVID-19. Deux nouvelles demandes de statut d'observateur auprès du Comité SPS ont été présentées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)¹⁶ et l'Organisation arabe pour le développement agricole (AOAD).¹⁷ Le statut d'observateur a été accordé à l'AOAD mais les Membres ne sont parvenus à un consensus en ce qui concerne la demande présentée par l'ONUDI.

1.13. À sa réunion de juin 2020, le Comité SPS a également examiné le Rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale.¹⁸ Quatre nouvelles questions ont été soulevées dans le cadre de cette procédure en 2020. Deux de ces questions concernaient l'utilisation des normes du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les produits alimentaires¹⁹ et sur les aliments dérivés de plantes à ADN recombiné²⁰; une concernait la mise en œuvre des normes de l'OIE sur la maladie de Newcastle; et une autre portait sur l'absence de norme internationale pour le chocolat et les produits à base de cacao. Les Membres ont continué à discuter de deux questions qui avaient été soulevées au cours des années précédentes concernant la mise en œuvre des normes de l'OIE sur la peste porcine africaine et l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). En outre, à la réunion du Comité SPS de novembre 2020, un Membre a présenté une proposition en vue d'ouvrir des discussions sur la façon dont le Comité SPS pourrait aider les trois organismes de normalisation à surveiller l'utilisation et la mise en œuvre des normes internationales.²¹

1.14. Le Comité SPS examine normalement l'aperçu annuel sur la transparence²² chaque année à sa réunion de novembre, toutefois, le Comité SPS a décidé de publier ce rapport en mars de chaque année, conjointement avec le rapport annuel sur les préoccupations commerciales spécifiques.²³ La publication simultanée des deux rapports permettra de couvrir la même période et de faciliter l'analyse et les comparaisons.

1.15. À chacune de ses réunions, le Comité SPS a également été tenu informé des travaux du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) par le Secrétariat du STDF²⁴, et des activités d'assistance technique dans le domaine SPS.

1.16. Le Comité SPS a continué d'organiser des activités spécifiques pour échanger des données d'expérience et écouter des experts. En novembre 2020, il a tenu une séance thématique sur le programme volontaire d'assurance par des tiers, un sujet qui avait été suggéré par le Belize, et qui avait fait l'objet d'une recommandation dans le cinquième rapport d'examen. Cette séance a été

¹³ Document [RD/SPS/114](#).

¹⁴ Document [G/SPS/GEN/204/Rev.20](#).

¹⁵ Document [G/SPS/GEN/1829](#).

¹⁶ Document [G/SPS/GEN/121/Add.18](#).

¹⁷ Document [G/SPS/GEN/121/Add.19](#).

¹⁸ Document [G/SPS/GEN/1776](#).

¹⁹ Document CX/MRL 2-2018.

²⁰ Document CAC/GL 45-2003.

²¹ Document [G/SPS/GEN/1851](#).

²² Document [G/SPS/GEN/804](#) et ses révisions.

²³ Document [G/SPS/GEN/204](#) et ses révisions.

²⁴ Document [G/SPS/GEN/1785](#) et [G/SPS/GEN/1843](#).

l'occasion de recueillir des renseignements actualisés des organismes de normalisation internationaux concernant leurs travaux dans ce domaine; de faciliter les échanges de renseignements entre les Membres concernant l'utilisation des programmes d'assurance volontaire par des tiers dans le cadre des systèmes nationaux de contrôle SPS; de recueillir les points de vue et les expériences du secteur privé; et de prendre connaissance des initiatives de renforcement des capacités dans ce domaine.²⁵ Plusieurs autres activités ont été organisées en marge des réunions du Comité SPS, notamment l'événement SPS@25 pour permettre de faire le bilan de 25 années de mise en œuvre de l'Accord SPS et d'examiner les défis à venir; une séance d'information sur les Perspectives des agriculteurs concernant les problèmes SPS liés à la production et au commerce durables des produits organisée par un petit nombre de Membres; une séance d'information de l'OIE pour lancer deux nouvelles publications; et une séance d'information de la FAO sur les limites maximales de résidus de pesticides basée sur une étude de cas concernant le riz.

1.17. Le Comité SPS est provisoirement convenu de tenir ses réunions régulières les 25 et 26 mars, 15 et 16 juillet et 5 et 6 novembre 2021.²⁶ Le Comité SPS a décidé de tenir une séance thématique sur la peste porcine africaine en mars 2021 et un atelier sur l'évaluation, la gestion et la communication des risques en juillet 2021.²⁷ En outre, il a envisagé de tenir une séance thématique sur les LMR de pesticides par défaut en 2021.

²⁵ Document [G/SPS/GEN/1754/Rev.3](#).

²⁶ Document [G/SPS/GEN/1823](#).

²⁷ Cette activité devait initialement avoir lieu en 2020 mais a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19.